



Commune de **B E R T R A N G E**

AVIS AU PUBLIC

Contact : *Nadine SCHMIT*
26 312 334

Il est porté à la connaissance du public que par l'arrêté portant le n° 1/2026/0086/157 du 20 avril 2026 du Ministre du Travail , à savoir

la société **PROSOLUT s.a.**, au nom et pour le compte de la société **MULLER PNEUS s.à.r.l.** a obtenu l'autorisation pour la modification des conditions de l'autorisation 1/2010/0152 (heures d'ouverture de l'atelier de montage et de démontage de pneus) à Luxembourg, 494 route de Longwy.

Aux termes de l'article 19 de la loi modifiée du 10 juin 1999 un recours contre l'arrêté d'autorisation susmentionné est ouvert à tous les intéressés devant le tribunal administratif qui statuera comme juge de fond.

Ce recours doit être interjeté, sous peine de déchéance, dans le délai de quarante jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision. L'appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau du tribunal d'arrondissement à Luxembourg ou au tableau du tribunal d'arrondissement à Diekirch.

Bertrange, le 29 avril 2026



Commune de **B E R T R A N G E**

Youri DE SMET
bourgmestre

Georges FRANCK
secrétaire

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Le soussigné, Bourgmestre de la commune de Bertrange, certifie que l'avis ci-dessus a été publié et affiché à partir de ce jour.

Bertrange, le 29 avril 2026



Commune de **B E R T R A N G E**

Youri DE SMET
bourgmestre

Georges FRANCK
secrétaire